

La présente note d'information relate l'expérience des ONG dans leur partenariat et leur accès au financement auprès des agences de l'ONU, en particulier le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les ONG telles que Norwegian Refugee Council (NRC) et FAROS y partagent également leur expérience et leurs conseils.

## COMBIEN REÇOIVENT LES AGENCES DE L'ONU DES DONATEURS?

En 2014, les agences de l'ONU ont reçu plus de 52 % du financement humanitaire direct identifiable des États et de donateurs privés.<sup>i</sup> Toutefois, ces agences s'appuient souvent sur des ONG partenaires pour assurer l'aide humanitaire et la protection.

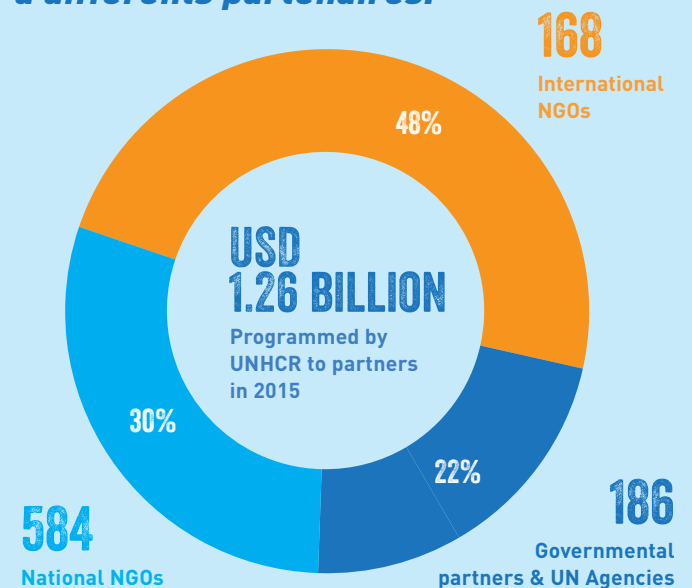
## COMBIEN LES AGENCES DE L'ONU CONSACRENT-ELLES AU PARTENARIAT AVEC LES ONG?

### HCR

En 2015, le HCR a redistribué 38% de ses dépenses annuelles, soit 1,26 milliard USD, à 938 partenaires (584 ONG nationales, 168 ONG internationales, 172 partenaires gouvernementaux et 14 agences de l'ONU).<sup>ii</sup>

De ces fonds, 48% ont été redistribués par le biais d'ONG internationales, 30 % à travers des ONG nationales et les 22% restants via les États ou les agences de l'ONU.<sup>iii</sup>

**HCR - Pourcentage des fonds attribués à différents partenaires.**



**75%** de l'aide du PAM est assurée par le biais d'ONG partenaires.

### PAM

En 2015, le PAM s'est associé à 1 062 ONG partenaires de mise en œuvre,<sup>iv</sup> dont plus de 850 ONG nationales.<sup>v</sup> Actuellement, 75% de l'aide alimentaire et financière est assurée par ces partenaires.<sup>vi</sup> Sur les fonds distribués par le biais d'ONG, 54% ont été attribués à des ONG nationales et 46% via des ONG internationales.

### PAM

**1062** ONG partenaires

**54%** de l'aide via des ONG nationales

**46%** de l'aide via des ONG internationales

1 Topic Two: ONG: tout savoir sur l'accès au financement humanitaire de l'ONU

# APPROCHES DU HCR ET DU PAM CONCERNANT LES PARTENARIATS

Les agences de l'ONU utilisent différentes méthodes pour gérer les partenariats avec les ONG, et il peut être difficile pour elles de les connaître toutes. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des politiques et des processus en vigueur au HCR et au PAM.

## HCR

Le HCR intervient dans plus de 120 pays. La plupart de ses bureaux nationaux ont noué des partenariats avec les ONG, notamment nationales.

### CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU HCR AVEC LES PARTENAIRES

Les partenariats du HCR sont régis par un cadre général de mise en œuvre avec les partenaires. Il associe règles, politiques, principes, responsabilités et processus afin de gérer de manière saine les fonds et les programmes. Ce cadre est disponible sur le portail des partenaires récemment conçu, <http://partner.unhcr.org>.

Le portail des partenaires est une plateforme interactive accessible en ligne et conçue pour les partenaires actuels ou potentiels. Ils peuvent s'y inscrire, accéder aux politiques et procédures, consulter des informations et télécharger un profil pour la procédure préliminaire de vérification.

### COMMENT LE HCR CHOISIT-IL SES PARTENAIRES ?

En juillet 2013, le HCR a appliqué une politique pour garantir un processus de création de partenariat cohérent, qui prévoit:

1. une première inscription de l'ONG sur le portail des partenaires;
2. un appel émis par le HCR (sur le portail);
3. une réponse du partenaire qui remet un court document conceptuel;
4. un processus de sélection mené par un comité du HCR.

La première sélection des partenaires peut prendre jusqu'à quatre ans, selon les performances solides et la disponibilité des fonds.

Une fois le partenariat approuvé, le processus de négociation et de conception des accords de projet se déroule à l'échelle du pays pour une durée d'un an.

Les bureaux de pays du HCR travaillent ensuite de préférence avec les partenaires sur l'évaluation des besoins, la planification et la coordination durant la mise en œuvre du projet.

### POUR EN SAVOIR PLUS

**Portail des partenaires du HCR (en anglais):**

<http://partner.unhcr.org>

**Aide et conseils:** [epartner@unhcr.org](mailto:epartner@unhcr.org)

**Fatima Sherif-Nor, responsable du service de gestion des partenariats de mise en œuvre:** [sherif@unhcr.org](mailto:sherif@unhcr.org)

## PAM

Le PAM est passé d'une logique individuelle « nous assurons l'aide » à une logique plus collective « nous assurons une meilleure aide ensemble ». Dans le cadre de cette attention accrue sur le partenariat, le PAM ouvre ses partenariats, traditionnellement dirigés vers les États, à des ONG.

Les partenariats du PAM sont gérés à l'échelle du pays et encadrés par des accords opérationnels.

Les ONG doivent s'attacher à développer une relation avec les responsables, les responsables adjoints des programmes, les bureaux de pays dans leur ensemble, ainsi qu'avec le bureau des partenariats du PAM par le biais d'un gestionnaire des accords opérationnels (FLA).

Les processus du PAM visant à développer des partenariats se composent des étapes suivantes :

1. manifestation d'intérêt,
2. appels à propositions,
3. évaluation des capacités,
4. étude des propositions,
5. négociation du budget.

La durée des accords n'est pas fixée et varie selon le contexte et les ressources disponibles.

### POUR EN SAVOIR PLUS

**Page des partenariats PAM-ONG (en anglais):**

<https://www.wfp.org/partners/non-governmental-organizations/partner-with-us>

**Bureau des partenariats PAM-ONG:** [wfp.ngounit@wfp.org](mailto:wfp.ngounit@wfp.org)

**Marcus Prior, responsable des partenariats avec les ONG:** [marcus.prior@wfp.org](mailto:marcus.prior@wfp.org)

# CONSEILS D'ONG À ONG SUR LE PARTENARIAT AVEC LE HCR ET LE PAM

## COMPRENDRE

- Assurez-vous que vous connaissez bien les divers politiques et processus appliqués par chaque agence de l'ONU. Prenez le temps nécessaire de bien les comprendre. Dissipez tout malentendu sur les modèles d'accord de partenariat car il s'agit de documents contraignants.

## INSISTER SUR LE PARTENARIAT ET NON LA MISE EN ŒUVRE

- Étudiez les principes en matière de partenariat et veillez à ce qu'ils régissent les vôtres. Le HCR comme le PAM sont signataires de ces principes..

- Si vous n'êtes pas d'accord avec les différents processus ou politiques ou si vous avez besoin d'une aide ou de capacité supplémentaire dans un domaine en particulier, soulevez ce point auprès de l'agence de l'ONU.
- Demandez aux agences de l'ONU de vous aider à récupérer les coûts afin de garantir une programmation de haute qualité. « Nous n'étions pas au point en matière de suivi et d'évaluation. Le HCR a donc accepté de financer partiellement un chargé de suivi et d'évaluation pour renforcer nos capacités dans ce domaine et, bien entendu, pour consolider le projet ». (FAROS)
- Encouragez un processus de planification conjointe clair dès le début du projet.

## COMMUNICATION ET ÉCHANGE D'INFORMATION

- Favorisez un partenariat reposant sur une communication transparente, l'honnêteté et l'échange d'informations.
- Soyez franc et honnête sur vos points forts et faibles: « Nous venons tout juste d'entamer un partenariat avec le HCR. Il y a un an, FAROS était une très petite structure de cinq personnes seulement qui gérait un centre d'accueil de jour à Athènes. Aujourd'hui, nous sommes 35 personnes et nous travaillons à différents endroits. Nous collaborons avec trois partenaires de l'ONU : le HCR, l'UNICEF et le FNUAP. C'est accessible et moins compliqué qu'on l'imagine. » (FAROS)
- Le HCR et le PAM organisent des consultations annuelles avec les ONG, qui permettent de mettre en valeur leurs partenariats. Utilisez ces événements en sus des débats nationaux pour transmettre vos observations.

## POINTS DE DIVERGENCE POTENTIELS

### PRINCIPES EN MATIÈRE DE PARTENARIAT

Les principes en matière de partenariat (égalité, transparence, démarche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité) ont été adoptés en 2007 par le Dispositif mondial de l'aide humanitaire, qui a constaté les lacunes du système humanitaire, notamment le rôle négligé des capacités locales et nationales d'intervention humanitaire.

## QUEL EST LE LIEN AVEC LE GRAND COMPROMIS?

Le HCR et le PAM se sont associés à des agences et à des donateurs pour signer le Grand compromis sur le financement humanitaire. Les signataires se sont engagés à s'améliorer dans dix axes de travail spécifiques, dont l'harmonisation des accords de partenariat, l'échange d'informations sur les partenaires, la simplification et l'harmonisation des rapports, ainsi que sur le financement des intervenants locaux et nationaux aussi directement que possible.

